

Réalités territoriales et réforme

La réforme territoriale a fait l'objet au cours des derniers mois d'une valsehésitation. Après avoir réuni la région Champagne-Ardenne à la Picardie (contre son gré) c'est finalement une région Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace qui a été retenue et votée par l'Assemblée Nationale, en juillet dernier.

Quel est le sens de cette nouvelle entité, sa réalité, ses synergies potentielles ?

Si la réforme territoriale doit répondre à trois exigences qui sont celles de la démocratie, du développement économique et de la proximité, comme l'a rappelé le Ministre André Vallini, on peut s'interroger sur la mise en œuvre de ces exigences dans la carte proposée. Effectivement, entre les Alsaciens et leur tropisme Européen et les Champardennais qui regardent dans la direction opposée, c'est-à-dire à l'Ouest, vers le Grand Paris, peu de points communs, qu'il s'agisse de proximité, d'intérêts économiques croisés et de démocratie.

On peut, par ailleurs, observer que ce territoire est jalonné par trois métropoles significatives : Reims, Metz/Nancy, Strasbourg, chacune possédant ses propres équipements publics structurants : CHU, Universités, Scènes Culturelles, Equipements de congrès, etc... Qu'adviendra-t-il alors de ces équipements ? Si l'objet de la réforme territoriale est d'effectuer des économies d'échelle, on peut imaginer que certains disparaissent et sans aucun doute, nous serions les premiers concernés du fait de notre proximité avec Paris. Alors notre métropole n'aurait plus que le nom.

De surcroît, l'analyse de la nouvelle région, montre, comme pour les deux autres régions, un solde migratoire déficitaire, une perte d'habitants, une croissance du PIB proche de zéro, un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et enfin un outil industriel pour le moins disparate. Comment alors satisfaire à l'une des exigences de la réforme : le développement économique ?

Quelles alternatives proposer?

- La première hypothèse serait de faire coïncider la réalité du territoire vécu avec son découpage administratif, c'est-à-dire d'intégrer le département de l'Aisne à la région Champagne-Ardenne, comme ce dernier le demande (Cf. la manifestation du 6 septembre de l'ensemble du corps social et politique de l'Aisne). Cette intégration répondant aux critères de la réforme : proximité, développement économique et démocratie.

Par ailleurs, ce rattachement permettrait également de faire coïncider le territoire de la métropole et sa région d'appartenance, créant ainsi les conditions d'une homogénéisation des politiques publiques.

- La seconde possibilité, plus osée, serait aussi, et à une autre échelle, de faire coïncider réalités territoriales et carte administrative, à partir du constat qu'aujourd'hui les régions mitoyennes de l'Île de France sont tournées vers cette dernière. Les échanges quotidiens se développent, les infrastructures de transport sont structurées en ce sens.

Alors, comme à l'époque du Plan et de la DATAR où Paris a su créer des villes nouvelles, l'Ile de France et l'Etat sauront-ils inventer une forme de décentralisation pour la région Capitale en assurant une organisation multi-polaire renforçant le statut des métropoles telles Reims, Amiens, Rouen, Orléans, etc...?

Quelle que soit la carte retenue, il faudra rappeler à l'Etat ses responsabilités, c'est-à-dire exercer une politique d'aménagement du territoire solidaire et équilibré.

Le développement durable d'un pays est justement d'équilibrer force et faiblesse, d'éviter les phénomènes de surpopulation d'un côté, de souspopulation de l'autre, qui coûtent fort cher à la communauté nationale.

Ce rééquilibrage d'aménagement du territoire nécessite une volonté politique forte à destination des espaces délaissés, volonté de maintenir et développer des équipements publics qualitatifs et attractifs, volonté de favoriser des zones d'emploi et d'activité, volonté de développer des transports en commun sur un territoire peu dense, volonté de valoriser un patrimoine paysager majeur. En somme, de rendre attractifs des territoires pour a minima fixer leur population.

Il reviendra à l'Etat, afin d'éviter les phénomènes de surpopulation sur le littoral, de mieux réfléchir à la valorisation des nouvelles régions et plus particulièrement à celles du Nord, de l'Est et du Centre qui apparaissent effectivement plus déshéritées et qui représentent 1/3 de la superficie de l'hexagone. De plus, elles ne comportent aucune métropole au sens de la loi de 2013, loi qui entérine la notion de pôle d'emploi continu, représentant une population de plus de 400 000 habitants. Cette vision restrictive des métropoles exclue un tiers de notre territoire national, alors que la réalité des bassins de vie dépasse les 400.000 habitants dans des ensembles urbains multipolaires comme Reims, Orléans, Dijon...

Pour que ces régions aient des moteurs, il faut faire évoluer la loi et reconnaître que le seuil de 400 000 habitants puisse être celui d'un ensemble de pôles d'emploi formant un même bassin de vie. Il faudra aussi que l'Etat ait conscience qu'un rééquilibrage est nécessaire en faveur de ces trois régions et ne devra plus considérer qu'elles constituent une réserve de main d'œuvre et de matières premières pour les régions plus importantes.

Le Think Tank – Droits de Cité

Réfléchir aux véritables enjeux de Reims et de sa Communauté de destin, mais aussi avancer des suggestions. C'est pour répondre à ces problématiques que le Think Tank « Droits de Cité » a vu le jour, à l'initiative d'une trentaine d'acteurs de la Société Civile rémoise, toute obédience politique, confessionnelle, philosophique confondues, exerçant une liberté de jugement et d'esprit absolues. « Droits de Cité » a ainsi pour objectif de porter un nouveau regard sur les gouvernances et tracer une voie d'avenir pour Reims en s'appuyant sur son prestigieux passé historique et ses atouts intrinsèques.

Chaque mois, les membres du Think Tank livreront le fruit de leurs réflexions dans les pages des Petites Affiches Matot Braine.

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour notre développement. Il y va aussi de la responsabilité morale de l'Etat à l'égard de territoires que, depuis un demi-siècle, il a délaissés. Enjeu politique, social, économique et de cohérence de l'unité nationale.

En outre, la responsabilité de l'Etat doit être relayée par celle de notre métropole. Quels que soient les aléas de la carte régionale, la seule et unique possibilité est que Reims devienne la 15ème métropole ; Que l'Etat accepte que la barre des 400 000 habitants soit élargie y compris en formant plusieurs pôles d'emplois ; Que l'ensemble des édiles locaux s'engage sur la voie du regroupement.

Plusieurs opportunités se présentent: les nouvelles intercommunalités qui devront, pour 2015, représenter plus de 20 000 habitants et la volonté des Maires et Présidents d'agglomérations de Reims, d'Epernay, de Châlons-en-Champagne, de Rethel, de travailler ensemble. La forme administrative pouvant, a minima, être celle de la Communauté Urbaine, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer dans le Think Tank. L'objectif étant, qu'à terme, le G10 - et son million d'habitants - soit reconnu comme le territoire de la métropole rémoise.

THINK TANK « DROITS DE CITÉ »
50 BOULEVARD LUNDY
51100 REIMS
WWW.REIMS-15EME-METROPOLE.FR